

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 14 mai 2019, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Éric Dufresne, Shawn Campbell et Patricia Domingos, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier et l'adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier, chargé du greffe sont aussi présents.

19-05-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant les points portant sur l'adoption des projets de règlements d'urbanisme et de système d'alarme qui seront présentés à une séance ultérieure, et en rajoutant au point « divers » un point portant sur une offre de services pour des plans et devis concernant le bâtiment Michel Lefebvre.

19-05-02 **Approbation du procès-verbal**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'avril 2019 et approuvées par le conseil municipal.

19-05-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2019-05-14.

Points d'information générale

L'adjoint au directeur général explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçus au cours du mois d'avril 2019. Il s'agit essentiellement d'une communication du ministère des Affaires municipales portant sur la stratégie d'économie d'eau potable et d'une lettre dudit Ministère annonçant une aide aux Municipalités afin de les soutenir dans leurs besoins liés à la légalisation du cannabis.

19-05-04 **Don à la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 250.00\$ à la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

19-05-05 **Abrogation de la résolution numéro 18-12-33**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à abroger la résolution numéro 18-12-33 qui prévoyait de réserver une partie des surplus libres à l'achat d'un camion-citerne. Tous les surplus accumulés au 31 décembre 2018 resteront donc libres.

19-05-06 **Financement des travaux TECQ du Centre communautaire**

CONSIDÉRANT la modification de la programmation TECQ dans laquelle un montant de 100,000\$ a été transféré des travaux de pavage vers les travaux de réfection du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux avaient été financés par les revenus de fonctionnement au cours de l'année 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers de retourner la somme de 100,000\$ à l'excédent de fonctionnement non affecté.

19-05-07 **Offre de vente de Madame Annie Maria De Keukeleire**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton effectue des procédures avec le ministère de la Sécurité publique pour palier à la problématique de glissement de terrain dans le rang 7;

CONSIDÉRANT QUE lesdites procédures nécessitent de déplacer une partie de la route affectée par le glissement;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement implique l'achat d'une parcelle contiguë faisant partie des lots 2 398 011 et 5 965 548 du cadastre du Québec, appartenant à Madame Annie Maria De Keukeleire;

CONSIDÉRANT QUE Madame De Keukeleire a soumis dans ce sens une offre de vente à la Municipalité contenant des conditionnalités;

CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER ladite offre conditionnellement à :

- 1- L'acceptation par Hydro Québec du déplacement de deux poteaux électriques se trouvant sur le lot 2 398 011
- 2- L'acceptation par Hydro Québec du déplacement de poteaux électriques au sud de l'emprise de la route projetée, sur les lots 2 398 011 et 5 965 548
- 3- La faisabilité de la cession de parcelles des lots 2 646 625 et 2 646 626 du cadastre du Québec dans l'assiette de la route 325
- 4- L'approbation du ministère de la Sécurité publique en ce qui concerne le prix de vente d'une partie des lots 2 398 011 et 5 965 548 d'une superficie maximale de trois mille sept cents mètres carrés (3 700 m.c.) dans l'emprise de la route projetée
- 5- L'approbation du ministère de la Sécurité publique relativement au coût du déplacement des deux poteaux électriques se trouvant sur le lot 2 398 011
- 6- L'approbation du ministère de la Sécurité publique en ce qui a trait aux coûts éventuels de déplacement de poteaux électriques au sud de l'emprise de la route projetée

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère de la Sécurité publique pour étude afin de faire avancer le dossier du glissement de terrain du rang 7.

19-05-08

Approbation de l'offre de services de la firme EXP pour l'évaluation du réseau de distribution d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton souhaite connaître l'état actuel du réseau d'aqueduc desservant une partie de son territoire ainsi que son coût de reconstruction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme EXP., au montant de 5,500.00\$, taxes en sus, pour la réalisation de l'analyse du réseau d'aqueduc de la municipalité, le tout conformément à l'offre de services déposée en date du 30 avril 2019.

19-05-09

Approbation de la grille tarifaire pour le camp de jour 2019

Il est proposé par le conseiller Éric Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la grille tarifaire pour le camp de jour 2019.

19-05-10

Engagement de moniteurs pour le camp de jour 2019

Il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Jade Berthiaume et Roxanne Turcotte comme monitrices

à temps plein pour le camp de jour et Jacob Gareau comme moniteur à temps partiel.

19-05-11 **Nomination du Maire suppléant et du remplaçant à la MRC**

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller Shawn Campbell Maire suppléant de mai 2019 à novembre 2019, et de l'autoriser à remplacer Monsieur le Maire Denis Ranger, en cas d'absence, aux séances de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges. En cas d'incapacité ou d'absence du Maire et du Maire suppléant, tous les membres du Conseil municipal sont autorisés à remplacer Monsieur le Maire aux séances de la M.R.C.

19-05-12 **Approbation de l'offre de services de la firme Arsenault Bourbonnais, arpenteurs pour le piquetage des lots 5 762 732 et 5 762 733**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton souhaite prolonger la rue du Domaine-des-Copains sur les lots 5 762 732 et 5 762 733;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont boisés et qu'il faut exécuter les travaux de déboisement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire exécuter des travaux de piquetage afin de s'assurer que les travaux de déboisement seront effectués sur les bons lots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de la firme Arsenault Bourbonnais, arpenteurs géomètres, au montant de 3,250.00\$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux de piquetage sur les lots 5 762 732 et 5 762 733, le tout conformément à son offre de services déposée en date du 8 mai 2019.

19-05-13 **Modification à l'entente de services avec Très-Saint-Rédempteur pour la fourniture de services d'une inspectrice en urbanisme et en environnement**

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale pour la fourniture des services d'une employée à titre d'inspectrice en urbanisme et en environnement par la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a été signée en janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est valide jusqu'au 31 décembre 2019 et renouvelable, pour des périodes successives d'un (1) an, et que, pour y mettre fin, l'une des parties à l'entente doit aviser l'autre partie, par courrier recommandé, au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a manifesté l'intention de mettre fin à l'entente prématurément;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton accepte de mettre fin prématurément à cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la municipalité de Très-Saint-Rédempteur que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton est disposée à mettre un terme à l'entente prématurément et de demander à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur d'aviser, par résolution, la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton de la date à laquelle elle désire mettre fin à ladite entente.

19-05-14 **Formations de l'inspectrice en urbanisme et en environnement à Accès-Cité Territoire et à la PPRLPI**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspectrice en urbanisme et en environnement à participer à une formation sur Accès-Cité territoire au coût de 121 \$ de l'heure, taxes en sus, ainsi qu'à une formation sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) au coût de 561.46\$ plus taxes.

19-05-15 **Nouveau contrat pour le service de téléphonie avec la COOP Csur**

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adjoint au directeur général à procéder à la signature d'un nouveau contrat pour le service de téléphonie avec la COOP Csur.

Période des questions de l'assistance

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions portant essentiellement sur le service d'aqueduc desservant la municipalité, l'état des routes locales ainsi que le glissement de terrain dans le rang 7.

19-05-16 **Offre de services concernant la réalisation de plans et devis pour la réfection du bâtiment Michel Lefebvre**

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale de la municipalité à demander une offre de services concernant la réalisation de plans et devis pour la réfection du bâtiment Michel Lefebvre.

19-05-17 **Levée de la séance**

À vingt-deux heures (22h00) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Shawn Campbell et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente session soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 22 mai 2019, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Monsieur le maire Denis Ranger, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Danic Thauvette, Shawn Campbell et Patricia

Domingos, tous formant quorum en l'absence du conseiller Éric Dufresne. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été donné conformément aux articles 152 et suivants du code municipal.

19-05-18 **Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

19-05-19 **Vente du garage de Automobiles J. D. Leroux Inc.**

CONSIDÉRANT QUE les conseillères et conseillers n'ont jamais eu en main des documents du vendeur, M Leroux, afin de travailler ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier n'a jamais fait l'objet d'une décision durant les derniers mois;

CONSIDÉRANT d'ailleurs qu'aucune résolution n'a jamais été passée à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil n'a jamais autorisé ni mandaté le maire à faire une quelconque proposition au vendeur, M Leroux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le mardi 14 mai 2019, une contre-offre de M Leroux stipulant une offre faite le 13 Mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le maire a outrepassé ses droits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, au vu des éléments ci-dessus, le conseil considère que maintenant et en tout temps l'offre faite par le maire est nulle et non avenue, et qu'en aucun cas, il ne peut être fait réponse à une contre-offre, l'offre initiale n'étant pas conforme légalement.

19-05-20 **Mandat au maire afin d'approcher les municipalités de Très-Saint-Rédempteur, Sainte-Marthe et Saint-Télesphore en vue de la mise en commun de services municipaux.**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le maire, Denis Ranger, afin d'approcher les municipalités de Très-Saint-Rédempteur, Sainte-Marthe et Saint-Télesphore en vue d'une mise en commun de services municipaux.

19-05-21 **Promotion commune des activités de loisirs et culturelles.**

CONSIDÉRANT QUE des rencontres d'échanges entre des responsables et organismes œuvrant dans le domaine des loisirs pour les municipalités de Pointe-Fortune, Très-St-Rédempteur, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Télesphore, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Clet et Rivière-Beaudette ont eu lieu en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les participants ont identifié ensemble un besoin de créer un cahier de loisir commun;

CONSIDÉRANT QUE les loisirs et les sports sont reconnus comme de véritables écoles de vie et des véhicules de valeurs positives et que leur contribution à l'éducation, au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration des communautés culturelles est grandement démontrée;

CONSIDÉRANT la Loi sur les compétences municipales, les municipalités disposent de la légitimité et du pouvoir d'agir en matière de culture, de loisir, d'activités communautaires et de parcs;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) municipalités dans Soulanges ont peu ou pas de ressource en loisir et culture;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune des activités de loisirs et culturelles offertes permettrait à l'ensemble des citoyens vivants dans les municipalités engagées de connaître et d'avoir accès à une plus grande variété d'activités disponibles;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune permettrait également d'offrir des activités pour les différents groupes d'âge, d'offrir des horaires variables, de combler les places dans les activités offertes;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune permettrait d'avoir une complémentarité dans les événements offerts afin d'éviter les conflits d'horaire et ainsi maximiser la participation des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une promotion commune permettrait de promouvoir les infrastructures régionales libres;

ATTENDU QUE le regroupement des responsables et organismes en loisir des municipalités concernées entend effectuer une demande de subvention au Fonds de développement des communautés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la mise en place d'une promotion commune des activités de loisirs et culturelles offertes dans les municipalités engagées.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers :

De confirmer la participation de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton au regroupement des six (6) autres municipalités ayant manifesté leur intérêt pour ce projet afin de demander une subvention au Fonds de développement des communautés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la mise en place d'une promotion commune des activités de loisirs et culturelles offertes dans les municipalités engagées;

De confirmer la participation financière de la Municipalité la première année pour 30 % du montant total au prorata de Sa population pour le graphisme et en fonction du nombre de pages pour les coûts d'impression et les frais de postes, à condition que :

- 1- les six (6) autres municipalités participent financièrement au projet
- 2- la subvention soit obtenue

De réévaluer les retombées du projet sur la population de la Municipalité avant toute autre participation financière les années suivantes.

19-05-22 **Approbation de l'offre de services pour la réfection du chalet Michel Lefebvre.**

Il est proposé par la conseillère Patricia Domingos et résolu à quatre voix contre une, le conseiller Denis Pouliot votant contre d'accepter l'offre de services de Riel Regimbald Architectes pour la réfection du chalet Michel Lefebvre, plus particulièrement pour la préparation des plans conceptuels préliminaires, conformément aux points 1.1 et 1.2 de l'offre de services de Riel Regimbald Architectes, en date du 21 mai 2019. Le conseil municipal se réserve le droit de mettre fin au projet s'il le désire et s'engage à ne payer que les frais réellement encourus par la firme Riel Regimbald Architectes.

19-05-23 **Signature du protocole d'entente pour la location de locaux à l'école Sainte-Justine.**

Il est proposé par le conseiller Danic Thauvette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, Denis Ranger, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Perrier, à signer un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs pour la location de locaux à l'école Sainte-Justine.

Période des questions de l'assistance

Les personnes présentes dans l'assistance posent des questions en rapport avec les points à l'ordre du jour.

19-05-24 **Levée de la séance**

À vingt et une heures quarante (21h40) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Maryse Lanthier et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente session soit levée.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Ranger, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire